



Ville de LA FÈRE

+

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2021-035

Règlementant le stationnement et la circulation Rue Joseph-Rault à La Fère

Le Maire de la Ville de La Fère,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212.1 et suivants,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire) ;

Vu la demande en date du 31 mars 2021, de Monsieur Christophe PIGONI de l'entreprise COLAS, pour effectuer des travaux (requalification Phase : 2) dans la rue de La République à La Fère, du 10 avril au 15 mai 2021 inclus.

Considérant que pour assurer la sécurité durant les travaux, il est nécessaire de régler le stationnement et la circulation dans la rue Joseph-Rault ;

Considérant que l'entreprise COLAS a besoin de circuler avec ses véhicules de chantier dans la rue Joseph-Rault pour accéder à son chantier se situant dans la rue de La République et pour accéder à son dépôt de matériel sur la Place de l'Europe ;

Sur proposition du Directeur Général des Services ;

ARRÊTE

Article 1er : Du 10 avril au 15 mai 2021 inclus :

Le stationnement et la circulation des véhicules (sauf pour les véhicules du chantier de la société COLAS) seront interdits pendant la durée des travaux, dans la rue Joseph-Rault à La Fère (route barrée).

Article 2 : L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu. Les riverains doivent prendre leurs dispositions concernant leurs véhicules.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise COLAS pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Commissaire de Police de Tergnier, le Garde Champêtre Communal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La Fère, le 06 avril 2021

Le Maire



Marie-Noëlle VILAIN